

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 03/07/2024 - P2024/000045 - 2009 B 00382 - 513 004 770 -
HOLDING ALICE VANYSACKER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

ORDONNANCE

Nous, Claude BONNARD, Président du tribunal de commerce d'Amiens, assisté de Laura VIOLETTE, Commis-Greffier ;

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SARL HOLDING ALICE VANYSACKER sise 27 rue du Colonel André Tempez 80000 inscrite au AMIENS RCS Amiens sous le numéro 513 004 770

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2024

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 de La SARL HOLDING ALICE VANYSACKER 27 rue du Colonel André Tempez 80000 AMIENS RCS Amiens 513 004 770 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Amiens, le 02/07/2024

Le commis-greffier,
Laura VIOLETTE

Le Président du tribunal de commerce
Claude BONNARD

Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.32 € TTC (22.02 € HT – 4.4 € TVA – 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

n 1 JUL. 2024

AMIENS
80 - 02

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Je soussignée, Madame Alice VANYSACKER,

Agissant en qualité de gérante de la société "HOLDING ALICE VANYSACKER", au Capital de 124.000 Euros, dont le siège social est à AMIENS (Somme) – 27 Rue du Colonel Tempez, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 513 004 770 RCS AMIENS,

Sollicite de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce l'autorisation de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 au plus tard le 30 Septembre 2024, au lieu du 30 Juin 2024, précédemment sollicité et obtenu.

En effet, compte tenu de correctifs à apporter dans les comptes susvisés, il ne pourra être statué sur ces derniers dans les délais légaux.

Vous remerciant de votre compréhension,

Sentiments Distingués.

FAIT A Amiens

LE 28/6/24

Mme Alice VANYSACKER



1842

1843

1844

1845

1846

1847

1848

1849

1850

1851

1852

1853

1854

1855